



Octobre 2020

N° 2020 - 10

Nous adressons une pensée émue aux proches de nos concitoyens assassinés de façon barbare dans des lieux consacrés traditionnellement à la paix, à la réflexion et au savoir, l'école et l'église. Dans un même mouvement, nous associons les victimes des flots déchaînés dans nos vallées.

Nos vallées à la merci d'épisodes « cévenoles » de plus en plus violents : quelques explications

Le monde ne va pas bien, le dérèglement climatique devient de plus en plus visible avec la fonte des glaces de l'Arctique et de l'Antarctique constatée par les climatologues et océanographes (Marie-Noëlle Houssais du CNRS et Michael Mann, directeur du Earth System Science Center). La multiplication d'ouragans de plus en plus violents, la disparition de nos glaciers alpins et pyrénéens. En ce mois d'octobre, notre Comté Nissart vient d'en subir les conséquences dramatiques en ce début du mois d'octobre 2020 par la dévastation tragique des vallées de la Roya, de la Tinée et de la Vésubie.

C'est un épisode dit « Cévenole » car les scientifiques avaient observé que lorsque la Méditerranée est chaude, l'évaporation automnale est plus dense et les nuages ainsi formés se transforment en pluies violentes sur les proches reliefs, en particulier les Cévennes, contrefort méditerranéen du Massif Central. Or à Nice, la mer était à 21,7° ce vendredi 2 octobre, l'évaporation intense les jours précédents et les nuages ainsi formés se sont déversés sur les malheureuses vallées et leurs habitants dépassant toutes les prévisions annoncées et déjouant par une force démultipliée les précautions prises. Le niveau des rivières a atteint des niveaux jamais observés, la force des précipitations, des vents et la violence des flots n'ont pas permis, même aux ouvrages les plus récents et en apparences les plus solides de résister, maisons, immeubles, mais aussi routes, ponts et voies ferrées ont été emportés comme des fétus de paille, les hommes et les animaux en ont été les victimes impuissantes. Or ce réchauffement de l'atmosphère est dû aux activités humaines qui rejettent des gaz à effet de serre, notamment le CO₂ qui s'accumule pour des siècles dans l'atmosphère.

Dans la Brève de Lympha précédente, rapportant les propos et courbes produits lors du colloque Interreg franco-italien « Climaera », le 24 septembre, les intervenants nous alertaient sur une hausse des températures annuelles dans les montagnes alpestres de 1,8°. Des résultats catastrophiques qui soulignent l'importance d'actions rapides, voire radicales, pour empêcher la machine climatique de s'emballer.

Santé publique et coûts de la pollution atmosphérique

Le nombre des morts causées par la pollution de l'air a été révisé à la hausse par le « European Heart Journal » en mars 2019, qui le fixe à 800 000/an en Europe dont 67 000 en France (11% du total des décès). Les études menées par le cabinet d'audit CE Delft pour l'Alliance européenne pour la santé publique (EPHA) publiées le 21 octobre, indiquent que la pollution aérienne coûterait 1 000 € par habitant des 432 villes européennes étudiées. Le coût pour l'ensemble des 432 villes étudiées monterait à 166 milliards d'euros.



Parmi les 67 villes françaises analysées, Paris coûterait 3,5 milliards d'euros, donc 1 602 € par habitant, Lyon arrive en deuxième position avec 1 134 € suivie immédiatement par Nice avec 1 128 € toujours par habitant. Sont pris en compte les retombées de santé publique comme les frais médicaux pour les asthmatiques, les bronchitiques, toutes les pathologies respiratoires et cardiaques induites par la pollution aérienne, les soins, les temps d'hospitalisation et les absences au travail. Les principaux polluants mis en cause sont, outre le soufre, les particules fines, l'ozone et le dioxyde d'azote (NO₂). Plus globalement, le coût de la pollution atmosphérique s'élèverait à 4% du PIB. En 2020, cette analyse confirme et accentue les données du rapport sénatorial n°610 du 8 juillet 2015.

Des énergies renouvelables comme solution ?

Selon Richard Bell, de la « City University of New York », les États et les entreprises doivent résolument s'engager dans la transition écologique. L'Europe possède une avance technologique certaine avec des leaders mondiaux comme Orsted, Siemens, NKT et le français Nexans. Aux États-Unis, le candidat démocrate propose 1 700 milliards d'euros d'investissements dans les énergies renouvelables et la Commission Européenne défend, via le « pacte vert » une baisse des gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030, avec un écueil de taille celui des régions tchèques, polonaises, allemandes, bulgares dépendantes encore de centrales thermiques au charbon. Elles représentent 15 régions sur 282. Leurs représentants agissent pour retarder le plan soutenu par l'Espagne, la Suède, la Finlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Lettonie et la France. Finalement, le mardi 25 septembre, les députés européens par leur vote positif ont accepté le plan « pacte vert » proposé par la Commission Européenne avec une enveloppe de 1 800 milliards d'euros.

En France, les suites de la Convention Citoyenne pour le Climat

Dans notre pays, la Haute Fonction Publique formée par l'École Nationale d'Administration depuis 1946 aurait bien du mal à intégrer l'urgence climatique selon certains de ces hauts fonctionnaires, Jacques Archimbaud, François Langlois et Dominique Méda qui dénoncent le frein culturel qui handicape leurs collègues. L'écologie serait perçue comme une menace pour l'économie ou une utopie inaccessible. D'après ce trio de hauts fonctionnaires, il faut innover et réformer pour qu'une impulsion politique forte soit transmise à d'ambitieux projets innovants. Pour cela, la participation des citoyens devient indispensable. Il s'agit de verdir le budget de la France et des entreprises. Justement, le 29 juin 2020, la Convention Citoyenne pour le Climat composée de 150 citoyens tirés au sort était reçue par le Président de la République qui s'était engagé à suivre les propositions de la CCC. Or dès le mois de septembre, le moratoire demandé sur la mise en place de la 5G est balayé. Le 1^{er} octobre les représentants des 150 citoyens de la Convention, déçus, ont été reçus par le 1^{er} ministre, la ministre de la Transition Écologique et Solidaire. Il s'agit de rassurer les conventionnels à propos des arbitrages gouvernementaux. Un futur projet de loi issu directement des travaux de la CCC sera soumis au vote des Parlementaires en décembre.

En dehors du système politique et administratif, de grandes entreprises proposent de donner la priorité aux innovations environnementales sur le plan des investissements financiers et technologiques, Veolia mettant un milliard d'euros sur la table d'ici 2030.



Des innovations technologiques prometteuses

Le journal des transports, L'Antenne, dans un article de Taimaz Szirniks soulignait le 3 novembre les progrès accomplis par les moteurs à hydrogène qui ne rejettent que de la vapeur d'eau.

Hyundai, le constructeur Sud-Coréen vient de lancer un camion de 36 tonnes avec une autonomie de 400 km à pleine charge. Mercedes-Daimler, Toyota et même Michelin sont sur les rangs et espèrent sortir très rapidement leurs modèles respectifs. C'est un espoir pour les riverains des côtes et des ports, car les navires sont aussi concernés. Il convient cependant d'évaluer l'impact environnemental des différentes technologies de fabrication de l'hydrogène.

l'antenne
Les transports au quotidien



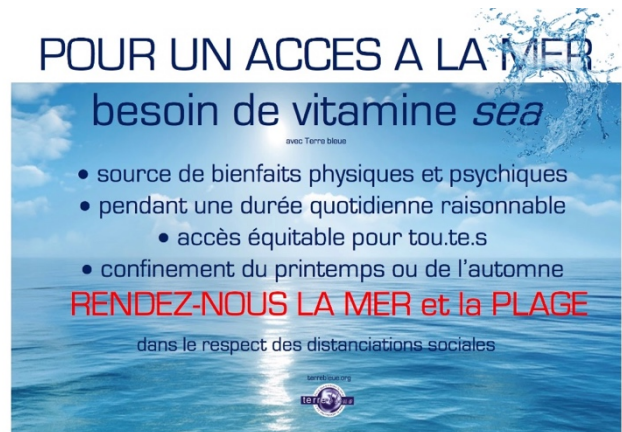
Du confinement et de la qualité de l'air

A plusieurs reprises nous avons cité des articles scientifiques liant la mauvaise qualité de l'air et la Covid 19. La revue de médecine internationalement reconnue, « *Cardiovascular Research* », vient de publier une recherche confirmant l'impact des particules fines et autres polluants atmosphériques sur la mortalité et la morbidité dues au Coronavirus. En attaquant et fragilisant le système pulmonaire et cardiovasculaire, la pollution atmosphérique serait responsable de 15 à 27% suivant les régions d'un accroissement de la mortalité due à la Covid 19.

<http://anqaev.fr/2020/11/03/covid-19-15-des-deces-attribuables-a-la-pollution-de-lair-le-monde-3-nov-2020/>

Du confinement et des activités nautiques

Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, indique les interdictions jointes au confinement. Parmi ces dernières, l'interdiction des activités nautiques exposées dans l'article 46 signifie que le kayak, la voile, l'aviron et même la natation en mer, lac ou rivière ne sont pas autorisés. Cette décision reste difficile à comprendre d'autant plus qu'en cette période automnale, les nageurs ne sont guère nombreux et la distanciation sociale en est obligatoirement respectée. L'association Terre Bleue édite une belle affiche à ce propos.



Assemblée Générale ANQAEV et cotisation 2021

La date prévue du 11 décembre 2020 pour l'Assemblée Générale étant très incertaine, nous vous invitons à régler dès aujourd'hui votre contribution de base de **20 €** pour l'exercice 2021 (Janvier à décembre)

- en ligne : <https://www.payassociation.fr/ANQAEV/Adhesion/Contribution>
- ou bien par chèque à l'ordre de l'ANQAEV à l'adresse ci-dessous

D'avance nous vous remercions pour votre soutien.

Le bureau de l'ANQAEV

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr